

## PROJETS MAJEURS

# Le parc d'activités conchylicoles de Loscolo à Pénestin

*Cap Atlantique a déclaré d'intérêt communautaire la création d'un parc d'activités à vocation mytilicole situé à Pénestin, d'une emprise d'environ 8,5 hectares.*

“ Un projet essentiel et structurant pour le développement d'une filière professionnelle emblématique du territoire ! ”



## Historique du projet

Les difficultés d'exploitation des moules en baie de Vilaine ont conduit l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV) - aujourd'hui Établissement public territorial de bassin Vilaine (EPTB Vilaine) - dès 2003 à conduire des études permettant d'évaluer le développement de la conchyliculture de l'estuaire de la Vilaine.



C'est alors l'hypothèse du regroupement des chantiers mytilicoles dans un lotissement conchylicole qui a été retenue, ainsi que la restitution des bords de Vilaine à l'espace public.

En 2005, l'Etat a retenu la commune de Pénestin comme « site pilote » pour l'étude d'implantation d'un parc d'activités à vocation conchylicole. À ce titre, l'Etat a octroyé une subvention de 150 000 € à la commune pour les études de faisabilité.

En avril 2010, au terme de ces études, Cap Atlantique a mandaté EADM Morbihan (SEM du Morbihan) pour suivre les études de définition du programme et s'inscrire dans une démarche Bretagne Qualiparc.

Le choix d'implantation du projet sur le site de « Loscolo » à Pénestin comme parc d'activités conchylicoles s'explique par :

- ▶ un espace foncier unique de **8,5** hectares ;
- ▶ une **accessibilité aisée**, même en période estivale ;
- ▶ un **éloignement des zones urbaines** limitant les conflits d'usage (nuisances sonores, lumineuses et olfactives ...) ;
- ▶ un site localisé à **proximité du rivage** dont la qualité de l'eau est propice au pompage direct en mer.

## Objectifs du projet

---

- ▶ **Centraliser l'ensemble des moyens de production sur un seul site** en raison de la situation d'envasement de la Vilaine et ponctuellement de la désalinisation naturelle des eaux ;
- ▶ **Permettre aux professionnels d'exercer leurs activités de manière viable et durable** au sein d'une zone maritime classée A pour la qualité des eaux conchylicoles ;
- ▶ **Anticiper tout risque de déclassement en zone B** pour les installations actuelles ;
- ▶ Réaliser avec et pour les professionnels, un parc d'activités innovant et de référence, **respectueux de l'environnement et des conditions de travail** ;
- ▶ **Favoriser le renforcement de la filière culture marine et aquaculture** ;
- ▶ **Pérenniser une centaine d'emplois directs et en générer de nouveaux** ;
- ▶ **Libérer les bords de Vilaine** pour permettre la remise à l'état naturel des lieux.

## Activités attendues sur le parc

---

- ▶ Tri, lavage, purification et valorisation des coquillages, et des sous-produits le cas échéant ;
- ▶ Vente directe au détail ;
- ▶ Conditionnement pour l'expédition ;
- ▶ Forte période entre juin et décembre.



## Le poids économique de l'activité mytilicole à Pénestin

- Une **activité dynamique** où la demande est supérieure à l'offre ;
- La **première** activité primaire de la commune ;
- Le poumon économique pour **34** entreprises et **80** familles ;
- **4 000** tonnes de moules de bouchots expédiés chaque année ;
- **12** millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- **90** emplois soit 82 Equivalents Temps Plein ;
- Un site **unique** en Bretagne sud ;
- La **qualité** d'un produit reconnue par le label national "moule de bouchots" ;
- **25** kilomètres de littoral jalonnés par les activités de la mytiliculture et du tourisme.

## Les éléments clés de l'aménagement

- ▶ Surface globale du projet : **8,5 ha sur deux tranches** ;
- ▶ Surface cessible : **5,4 ha au total dont 4,2 ha** pour la première tranche de travaux.

### Ouvrages primaires

- ▶ **Voiries internes et parkings** ;
- ▶ **Viabilisation des parcelles** (assainissement, terrassement, eau potable, eau de mer, électricité ...);
- ▶ **Gestion des eaux de pluie** ;
- ▶ **Espaces verts.**

### Les ouvrages nécessaires au fonctionnement des activités

- ▶ **Réseaux d'eau de mer** : pompage en mer, réseau d'acheminement sous domaine public, bassins de réception et de décantation avant rejet et circuit d'eau de mer intérieur ;
- ▶ **Espace de valorisation des sous-produits de la mytiliculture** comme les coques de moule, le byssus ;
- ▶ **Aire de lavage du matériel et des véhicules**, alimentée par un bassin de récupération des eaux de pluie.

## Une prise en compte environnementale forte

**Du pompage de l'eau de mer au circuit de distribution, jusqu'au rejet en mer de l'eau traitée :**

- ▶ L'eau de mer pompée, fournie aux entreprises mytilicoles, sera de bonne qualité : de **classe A**, le niveau maximum attribuable à une qualité d'eau de mer ;
- ▶ Après utilisation par les professionnels, l'eau de mer sera **contrôlée** afin de répondre aux exigences de la Loi sur l'eau et respecter les usages de baignade et de mytiliculture.

## Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (distinct du réseau eau de mer)

- ▶ Le **regroupement des activités** facilite le raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées ;
- ▶ Les **eaux pluviales** seront collectées sous forme de **noeu** et évacuées vers **un bassin dédié** avant rejet.

## Intégration paysagère

- ▶ La **trame bocagère** existante, notamment les haies en périphérie du site, sera conservée et un soin particulier sera apporté à l'**intégration paysagère des bâtiments** ;
- ▶ Plusieurs **poches de boisements** seront maintenues à l'intérieur du parc.

## Faune/flore

- ▶ L'objectif est de ne pas apporter de modification significative au fonctionnement écologique ;
- ▶ Les **milieux bocagers**, les **sites Natura 2000** de l'estuaire de la Vilaine et de la baie de la Vilaine et **les habitats d'intérêt communautaire** comme la **falaise** et les **milieux rocheux** marins seront conservés ;
- ▶ La **continuité de la circulation des espèces** pendant les travaux et en activité sera assurée.

## Déplacements

- ▶ Les **flux professionnels et touristiques** seront gérés de **façon différenciée** et la **desserte des riverains** sera **sécurisée**.

## Energie

- ▶ Le projet sera inscrit dans le **Plan Climat Energie Territorial** de Cap Atlantique.



**Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique**

3 Avenue des Noëles  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ **02 51 75 06 80**